

COMPTE RENDU PARTIEL
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2024

L'an 2024, le 27 novembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, convoqué le 20 novembre 2024, s'est légalement réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert JOLLIET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 16

Étaient présents : Hubert JOLLIET, Marc SEVIN, Nadine JOVENIAUX, Claude PELLETIER, Catherine LEGRAND, Christophe BAZILLE, Claude GAGNEPAIN, Marie-Noëlle DEFORGES, Brigitte BLAIN, Jean-Marc RIQUET, Didier HOARAU, Vanessa FURET, Jean-Luc CHARRON, Dominique LORCET, Béatrice PRÉVOST, Denis HÉNAULT

Pouvoirs : 5

Approbation du dernier procès-verbal :

Les membres approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 septembre 2024.

2024-038 – Rapport annuel d'activités 2023 de la Communauté de communes de la Beauce Loirétaine (CCBL)

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2023 de la CCBL.

2024-039 – CCBL : Modification des statuts – Service public de la petite enfance

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de la nouvelle rédaction des actions sociales d'intérêt communautaire prévues dans les statuts et dans l'annexe 3 à compter du 1^{er} janvier 2025 ; **approuve** le projet de statuts ; **autorise** Monsieur le Maire ou l'adjoint assurant sa suppléance à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2024-040 – Budget principal : ouverture anticipée de crédits d'investissement

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget de la commune, qui devra intervenir avant le 15 avril 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

	Prévu au BP 2024 + décisions modificatives (hors RAR)	Proposition 25 %
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles		
203 – Frais d'études	80 000,00 €	20 000,00 €
2051 – Concessions et droits similaires	20 000,00 €	5 000,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		
2111 – Terrains nus	20 000,00 €	5 000,00 €
2115 – Terrains bâtis	500 000,00 €	125 000,00 €
2116 – Cimetières	40 000,00 €	10 000,00 €
212 – Autres agencements et aménagements	50 000,00 €	12 500,00 €
2135 – Installations générales, agencements...	200 000,00 €	50 000,00 €
2152 – Installations de voirie	600 000,00 €	150 000,00 €
2156 - Autre matériel et outillage d'incendie...	100 000,00 €	25 000,00 €
2157 – Matériel roulant – Voirie	100 000,00 €	25 000,00 €
2158 – Autres installations, matériel et outillages...	30 000,00 €	7 500,00 €
2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	15 000,00 €	3 750,00 €
2184 – Mobilier	30 000,00 €	7 500,00 €
2188 – Autres immobilisations corporelles	30 000,00 €	7 500,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours		
231 – Constructions	440 494,68 €	110 123,67 €
TOTAL	2 255 494,68 €	563 873,67 €

2024-041 – Budget principal et budget ateliers relais : fongibilité des crédits

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, pour le budget principal et le budget annexe ateliers relais, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget 2025 ; **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à prendre les mesures, ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à Chevilly, le 3 décembre 2024

Le Secrétaire de séance,
Marc SEVIN



Le Maire,
Hubert JOLLIET

